AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-7-64 31822

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Supplément n°2 au Bulletin n° 45 1964 - 17

- AVERTISSEMENTS -

VIGNE

MILDIOU :

Les fortes pluies du 26 Juin écoulé ont souvent "délavé" le traitement conseillé par le bulletin du 19 Juin et ont certainement permis, partout où des taches existaient des repiquages de la maladie parfois importants.

Les nouvelles taches apparaîtront probablement dès le 4 Juillet. En conséquence, un traitement général devrait être mis en place le plus près possible de cette dernière date dans tous les secteurs abondamment arrosés le 26 juin : en particulier, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ariège, Hte-Garonne (en grande partie) et Gers à l'Est d'une ligne MASSEUBE- LECTOURE.

Toutefois, l'application pourrait être retardée jusqu'à la première menace de pluie si le beau temps actuel parait alors devoir persister.

Ailleurs, ce traitement n'est pas indispensable.

BLACK-ROT :

Dans les vignes du Gers et des Hautes-Pyrénées où l'on constate la présence de nombreuses taches de Black-rot sur feuillage, il est nécessaire de demeurer vigilant, les pluies à venir étant susceptibles de provoquer l'installation du champignon sur les grappes.

Un nouveau traitement devrait donc être appliqué, uniquement dans les foyers importants, dès que de nouvelles précipitations seront à craindre.

VERS DE LA GRAPPE :

Les premières chenilles de deuxième génération vont éclore incessamment notamment dans la région de Ste Cécile et les côteaux du Gaillacois. Dans les vignes habituellement infestées de vers, on pourrait donc effectuer dès à présent, de préférence par poudrage, un traitement de type préventif.

Dans les autres secteurs de la Circonscription où l'on note un vol plus tardif, l'application est à faire après le 6 Juillet seulement.

Si l'on préfère employer des insecticides de type curatif attendre encore dans chaque cas une huitaine de jours pour intervenir.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE :

L'activité sexuelle de l'insecte demeure toujours importante. Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle application dans tous les vergers fortement arrosés par les pluies du 26 Juin ainsi que dans les autres sauf lorsque le dernier traitement a été placé après le 20 Juin.

T.733

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER :

- Protection des pêches : Dans les vergers de pêchers sensibles aux attaques de la Tordeuse Orientale, un traitement devrait être appliqué dans les prochains jours sur toutes les variétés mûrissant entre le 20 Juillet et le 15 Août.

Respecter scrupuleusement la législation en ce qui concerne les limites d'emploi des produits utilisables.

- INFORMATIONS -

VIGNE

COCHENILLE FLOCONNEUSE :

Les foyers de cette cochenille qui permet l'installation de la fumagine sont relativement nombreux cette année, en particulier dans la zone à Chasselas des côteaux du Lot et parfois dans diverses vignes du Tarn-et-Garonne.

Actuellement, les éclosions des jeunes larves sont en cours d'achèvement. Dans les vignes infestées, une pulvérisation copieuse à base d'un ester phosphorique permettrait de les détruire.

OIDIUM :

Les conditions climatiques sont très favorables au développement de ce champignon qui se manifeste fortement sur les raisins depuis quelques jours. Effectuer un traitement dès que possible, de préférence par poudrage.

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU PECHER :

Ce champignon se développe intensément, notamment sur le jeune feuillage des pêchers dans de nombreux vergers de notre Circonscription.

Des pulvérisations à base de soufres mouillables ou de Dinitrophenylcrotonate permettront de limiter l'importance des attaques.

CULTURES LEGUMIERES

MELON :

Les premières attaques de l'Oïdium ont été constatées dans diverses cultures et il est probable qu'elles vont s'étendre rapidement à la plupart des plantations.

Nous recommandons donc d'appliquer préventivement, dès à présent, un soufre mouillable auquel on ajoutera un produit à base de Manèbe.

TOULOUSE le I° JUILLET 1964

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements du Midi - le Directeur-Gérant : L. BOUYX